

# ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020. Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : 4,37€ ht

## Avis administratifs

### SAINT-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du Président de la Communauté de Communes des Villes Surs en date du 10 Août 2021, la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY a été prescrite. Cette modification simplifiée vise à modifier l'article 11 paragraphe 5 du règlement des zones UB-UC-UF et AUv afin d'associer la réglementation sur les clôtures. La phase de mise à disposition se déroulera à la mairie de SAINT-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY (61 Rue André Delignière, 80880 SAINT-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY) et au siège de la Communauté de Communes des VILLES SURS (12 avenue Jacques Anquetil, 76260 EU) pendant une durée de 30 jours, du lundi 25 octobre 2021 au jeudi 25 novembre 2021. Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur un registre mis à leur disposition à la mairie et au siège de la communauté de communes. Les pièces jointes du dossier sont téléchargeables sur le site web de la CCVS.

1519960100

## Enquêtes publiques

### Communauté de Communes du Val de Somme



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU)

Le public est informé qu'en l'application de l'arrêté du Président en date du 03/08/2021, il sera procédé à l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val de Somme du lundi 04 octobre 2021 au 20 octobre 2021 inclus soit pendant 17 jours consécutifs.

A cet effet, M Jean-Marie ALLONNEAU, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera à la Communauté de Communes du Val de Somme à Corbie : 31 ter rue Gambetta, du lundi 04 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 20 octobre 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi 8h30-12h00-14h00-17h00).

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra à la Communauté de Communes du Val de Somme :

- le lundi 04 octobre, de 9 heures à 12 heures,

- le samedi 09 octobre, de 9 heures à 12 heures,

- le mercredi 13 octobre, de 14 heures à 17 heures,

- le mercredi 20 octobre, de 14 heures à 17 heures,

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Le dossier de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre déposé à la Communauté de Communes du Val de Somme pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Communauté de Communes du Val de Somme dispose d'un site internet sur lequel le dossier d'enquête est consultable à l'adresse suivante : [www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [p.lu.valdesomme@valdesomme.com](mailto:p.lu.valdesomme@valdesomme.com)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes du Val de Somme et dans les 33 communes aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Il seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Somme : [www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com)

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire.

Le Président  
Alain BABAUT.

1517381700

et remercie les personnes qui ont assisté aux

## Madame Nelly DUVAL

un témoignage des marques de sympathie, ainsi  
et de l'ÉHPAD et de l'USLD de Montdidier.

Montdidier - Ressons-sur-Matz © 03.22.78.01.63

1519833100

et ses amis,  
touchés des marques de sympathie qui leur  
ont été lors des obsèques de leur chère défunte  
Chantal ROUMAGNAC  
née WILLEBIEN

Les personnes qui se sont associées à leur  
présence, celles qui ont offert des fleurs et  
celles qui, empêchées, leur ont exprimé  
leurs condoléances.  
Personnes qui par oubli involontaire n'auraient  
pu de bien vouloir les excuser.  
MRS - 80290 Poix-de-Picardie © 03.22.90.13.92.

1519844600

remercie les personnes qui se sont associées  
à ses obsèques de  
Madame Nicole BREILLY  
née DELASSUS

ont témoigné des marques de sympathie.

Brasardilh - Longpé-les-Corps-Saints  
© 03.22.31.97.44

1519887900

nombreuses marques de sympathie témol-  
ces de  
Monsieur Jean BYHET

remercie les personnes qui se sont associées  
à leur présence, envoi de fleurs et message de  
particulier les Anciens combattant et porte-  
partie de trouver, ici, l'expression de sa pro-  
fonde et sincère sympathie.

el - 7 rue Gambetta, 80220 Gamaches  
© 03.22.26.19.40

1520012300

de répondre individuellement aux très  
bonnes d'amitié et de sympathie témoignées  
à Madame Denise MARTIN  
née CHATELET

remercie toutes les personnes qui, par leur  
et messages de condoléances se sont as-  
sociés à son décès. Elle remercie en particulier le docteur  
(M) Maria, Céline, Juliette, ses fidèles infir-  
miers et toutes ses auxiliaires de vie.  
MRS - 60210 GRANDVILLIERS © 03.44.46.78.72

1520130300

# ANNONCES ADMINISTRATIVES

## ANNONCES ADMINISTRATIVES



dez-vous dans le Courrier picard

PR

9/1

15/1

7/1

15/1

4/1

2/1

6/1

0/1

5/1

4/1

1/1

5/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1

1/1